

Septembre 2014

Le laboratoire Biolyss s'agrandit

NOUVEAU

Depuis le 1er Août 2014,
les biologistes médicaux du laboratoire d'analyses médicales de St Yrieix La Perche,
les docteurs Frédérique COLAS et Frédéric DUPRON, avec leurs équipes,
ont rejoint Biolyss.

Grâce à l'union de ces nouvelles compétences, Biolyss compte 9 sites en Haute-Vienne
et Creuse, permettant d'allier proximité et qualité.

Sommaire :

- Un nouveau site pour Biolyss
- Règles de prescription de la vitamine D
- Calcul de la clairance
- Examens non remboursés
- Examens à consentement
- Coffrets prélèvements
- Marqueurs de la maladie coeliaque

Le laboratoire de St Yrieix a rejoint le groupe Biolyss



Carnot

Garibaldi

Fleurus

Roussillon

St Lazare

Bellac

Guéret

La Souterraine



LABORATOIRE DE SAINT YRIEIX

Dr Frédérique COLAS et Dr Frédéric DUPRON

6 rue du 63ème R.I.

87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Tél. : 05.55.75.98.10

Fax : 05.55.08.21.04

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Vendredi :

8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30

Le Samedi : 8h00 à 12h00.

Les conditions de remboursement de la vitamine D ont été revues

Dosage de la vitamine D: quand est il vraiment utile ?

LE NOMBRE DE DOSAGES DE 25(OH)D réalisés en France a crû de manière exponentielle lors de ces dernières années. Il a ainsi augmenté de 250 % entre 2007 et 2009 et été multiplié par dix depuis 2005. Il est aujourd'hui le cinquième examen de biologie médicale le plus pratiqué.

SOUVENT UTILE, LE DOSAGE DE LA VITAMINE D n'est toutefois pas toujours prescrit à bon escient. La Haute autorité de santé (HAS) a publié, en 2013, une note de cadrage sur l'« *Utilité clinique du*

dosage de la vitamine D ». Force est de constater que l'étude de la littérature ne valide la pertinence de ce dosage que pour une série de cas bien déterminés et l'écarte dans des situations pour lesquelles le dosage est pourtant de plus en plus demandé.

EN DEHORS DES INDICATIONS RETENUES PAR LA HAS, ce dosage effectué au sein de la population générale est d'un rapport coût/efficacité nettement moindre que la simple prescription d'une ampoule de vitamine D, le

risque de surdosage étant nul dans cette situation.

DANS UN CONTEXTE DE CONTRAINTES ÉCONOMIQUES FORTES, les prescripteurs comme les biologistes médicaux ont un intérêt commun à éviter les examens de biologie inutiles. En somme, à viser « *mieux de biologie plutôt que plus de biologie* ».

Nous détaillons ci-dessous les 6 cas dans lesquels le dosage est pris en charge par l'assurance maladie, et les conditions de prescription.

LES 6 CAS DE PRESCRIPTION DE DOSAGE

La réalisation d'un examen biologique recherchant la quantité de vitamine D (25 OHD) dans le sang peut être prescrite dans les cas suivants :

- 1 Diagnostic de rachitisme.
- 2 Diagnostic d'ostéomalacie.
- 3 Mention des AMM des médicaments de l'ostéoporose.
- 4 Personnes âgées victimes de chutes répétées.
- 5 Suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal à partir de trois mois après la transplantation.
- 6 Traitement chirurgical de l'obésité chez l'adulte.

LA PRESCRIPTION

DOSAGE REMBOURSÉ/NON REMBOURSÉ

> Lorsque la prescription de Vit D est conforme aux recommandations de la HAS (voir les 6 cas ci-contre), le prescripteur note sur l'ordonnance soit l'indication clinique, soit la mention « conforme HAS ». Dans ces conditions, le dosage est pris en charge par l'Assurance maladie.

> Lorsque le dosage ne rentre pas dans le cadre déterminé par l'HAS, le prescripteur mentionne « HR » (Hors référence) ou « NR » (Non remboursé) et le patient ne sera pas remboursé.

En l'absence d'informations, la prescription du médecin est censée avoir été faite en conformité avec la Nomenclature et avec l'article 6211.8 du CSP : « Un examen de biologie médicale est réalisé sur le fondement d'une prescription qui contient les éléments cliniques pertinents. »

Une nouvelle formule de clairance: CKD-EPI

Nous réalisons dorénavant un nouveau calcul de la clairance de la créatinine, selon les préconisations récentes de la NABM (nomenclature des actes de biologie médicale).

Il s'agit de la formule CKD-EPI, qui est aujourd'hui reconnue comme l'équation la plus performante pour évaluer le

débit de filtration glomérulaire (rapport de la HAS de décembre 2011).

A côté de cette nouvelle formule, nous continuons à vous communiquer le calcul réalisé selon la formule MDRD, et vous transmettons à nouveau celui réalisé selon la formule de Cockcroft et Gault.

Cette dernière reste parfois utile notamment dans le cadre d'adaptations posologiques.

En pratique, les clairances CKD-EPI et MDRD vous sont rendues systématiquement, tandis que le calcul selon Cockcroft et Gault n'est appliqué que si nous disposons du poids du patient.

Une liste non exhaustive des examens non remboursés...

Un certain nombre d'examens ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.

Le groupe Biolysse souhaite dans ces cas obtenir l'accord du patient avant de pratiquer les examens.

Ainsi, à domicile, l'infirmier réalisant le prélèvement devra interroger le patient; tandis qu'au laboratoire un formulaire sera complété.

Nous vous transmettons ci-après les analyses non

remboursables les plus fréquentes, avec leur prix indicatif au 01/09/2014.

L'accord du patient est obligatoire avant la réalisation d'examens non remboursés

Liste non exhaustive des principaux examens non remboursés	
HLA B27 : 35 €	Sérologie coqueluche : 34 €
Ac antiigliadine: 42 €	Sérologie mycoplames génitaux : 23 €
Calcium ionisé: 22 €	Urée urinaire: 2.70 €
Cotinites urinaires : 35 €	Vitamine B1 : 33 €
Densité urinaire: 4 €	Vitamines B2 : 41€
Hormone antimullérienne AMH : 49 €	Vitamines C : 42 €
IgA anti endomysium: 41 €	VGM : 8.10 €
Isoenzymes des phosphatases alcalines : 31 €	Quantiféron : 54 €
Nitrites urinaires : 3.05 €	Sélénium : 34 €

... Et ceux nécessitant un consentement

Des examens de biologie médicale nécessitent un consentement « éclairé » du patient et une attestation de consultation.

Il s'agit principalement des

examens de génétique.

Nous mettons ces documents à la disposition des prescripteurs au laboratoire ou sur notre site internet www.biolysse.fr.

Une liste non exhaustive des ces examens figure ci-dessous.

Liste des principaux examens nécessitant un consentement du patient et une attestation de consultation

Trisomie 21

Caryotype Moléculaire Constitutionnel - SNP ARRAY - sang total - postnatal

Facteur V Leiden : effectué lorsque le test à la résistance à la protéine C activée est Positif ou Douteux. Merci de préciser si nous devons le réaliser car le facteur V Leiden par PCR nécessite une attestation de consultation et un consentement du patient

Hémochromatose - gène HFE - mutation p.Cys282Tyr

Hémochromatose - gène HFE - mutation p.His63Asp

Hémochromatose - gène HFE - mutation p.Ser65Cys

HLA B27 (par génotypage) En l'absence d'attestation de consultation et/ou du consentement éclairé du patient, la technique de cytométrie en flux sera réalisée mais : la cytométrie en flux nécessite impérativement la transmission du sang total EDTA dans les 24 heures suivant le prélèvement et sa sensibilité est inférieure à la technique de PCR en temps réel.

Mucoviscidose - gène CFTR - Etude moléculaire par séquençage nouvelle génération

Mutation du facteur II :Facteur II - Prothrombine - mutation g.20210G>A

**BULLETIN
D'INFORMATION
BIOLOGIQUE DES
LABORATOIRES DU
GROUPE BIOLYSS**

Comité de rédaction:

Sylvie Maach-Barbarie

(s.maach@biolyss.fr)

Eric Sevin

(e.sevin@biolyss.fr)

Et les autres biologistes de Biolyss



Les coffrets de prélèvement sanguin Biolyss

Notre laboratoire étant dans une démarche d'amélioration constante de la Qualité, et afin d'optimiser le déroulement de la phase Pré-analytique, Biolyss ajuste le contenu de ses coffrets pour prélèvements.

La mise en place sera progressive. Sur tous les sites du groupe.

Les changements sont les suivants:

- Un deuxième tube Gel (jaune) est mis à votre disposition en remplacement du tube sec Rouge, les mêmes examens peuvent être réalisés et la conservation lors du transport est améliorée.

- Un deuxième tube

EDTA (mauve) à utiliser pour les groupes sanguins et RAI (nécessaire en cas d'identification) : cela permet aussi d'éviter la décantation en cas d'une prescription simultanée de BNP ou Hba1C

- Une aiguille verte éclipse, les aiguilles noires éclipses seront disponibles sur demande.

- Pour les aiguilles vertes non utilisées, merci de bien vouloir les sortir des coffrets et de nous les faire r e p a s s e r p o u r reconditionnement.

Le coffret est donc dorénavant composé de:

- 2 tubes gel jaune
- 2 tubes EDTA violet
- 1 tube Héparine vert
- 1 tube Fluorure gris
- 1 tube Citrate bleu
- 1 aiguille verte éclipse
- et alcool, coton, pansement

Nous rappelons d'autre part que seuls les coffrets triple emballage (hemobox 3 ou 4) sont conformes au règlement de transport ADR. L'utilisation de boîtes non-conformes peut être sanctionnée, pour le préleveur comme pour le laboratoire.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Les marqueurs de la maladie coeliaque

La maladie coeliaque est une entéropathie chronique médiée par le système immunitaire et déclenchée par les protéines du gluten présentes dans le blé ou par des protéines apparentées de l'avoine ou du seigle.

La maladie coeliaque est associée aux allèles de susceptibilité HLA DQ2 et HLA DQ8. La prévalence de la maladie (symptomatique et asymptomatique) est estimée à environ 1%

Plusieurs types d'anticorps sont utilisés en diagnostic:

ANTI-TRANSGLUTAMINASE
Les IgA anti-transglutaminase

tissulaire (ou IgA anti tTG) sont des marqueurs sérologiques très sensibles et très spécifiques pour la maladie. Ils sont pris en charge chez l'adulte et chez l'enfant (B60). C'est le marqueur de choix (en dehors d'un déficit en IgA totales).

La recherche des IgG anti-transglutaminase est prise en charge chez l'adulte et chez l'enfant : ils ont un intérêt en cas de déficit en Ig A totales. Cotation B40.

ANTI-ENDOMYSIUM
Les anticorps anti-endomysium IgG sont pris en charge chez l'adulte et chez l'enfant, s'ils présentent un déficit en IgA sérique total: leur suivi peut être utilisé pour surveiller la

réponse au régime sans gluten ; ils deviennent indétectables au bout de 6 à douze mois. La cotation est de B40.

Les anticorps anti-endomysium IgA ne sont pris en charge que chez les enfants de moins de 15 ans. Chez l'adulte ils ne sont pas remboursés.

AUTRES

Les anticorps anti-gliadine et anti-réticuline ne sont plus remboursés.

En pratique, la stratégie diagnostique repose donc en premier lieu sur les IgA anti-tTG, les autres anticorps sont à utiliser en seconde intention.

Ref :Groupe d'étude de l'autoimmunité (GEAL) ; 2014

